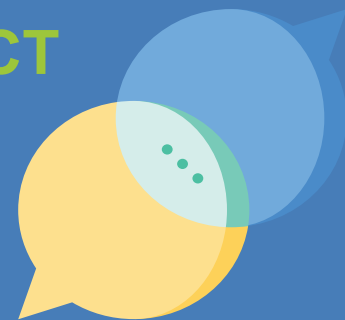


GARDONS LE CONTACT

Une question, une inquiétude ?
Contactez nous :



Projet éolien Sud Vienne
L'insertion paysagère des éoliennes
LettreInfo N°5 – Juin 2018

QUEL BON VENT NOUS AMÈNE?

INVITATION



KDE Energy France et **Energie Eolienne France** développent des projets éoliens depuis la phase d'études jusqu'à l'obtention des autorisations nécessaires à l'installation et à l'exploitation des parcs.

Nous nous sommes associés dans le but de réaliser plusieurs études techniques et environnementales sur le vent, l'habitat, le paysage, les oiseaux et le patrimoine.

Olivier Coze, Responsable Développement Grand Ouest
KDE Energy France
M : +33 (0)6.98.58.20.07
o.coze@kde-energy.fr

Auréliacoste, Responsable de projets
Energie Eolienne France Sas
M : +33 (0)6.07.48.91.98
aurelie.lacoste@eno-energy.com

NOUS
RÉPONDONS
À VOS
QUESTIONS !



Suivez le projet éolien à l'étude sur votre territoire



eef SAS
est une entreprise du groupe
eno energy GmbH



Chère Madame,
Cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'exposition réalisée sur le projet de parc éolien en développement.

Du vendredi 29 juin de 17H à 20h30

Au samedi 30 juin de 10H à 14H

Rendez-vous à la **Mairie de Magné** pour découvrir le fonctionnement d'une éolienne, les grandes étapes du développement d'un projet et les objectifs de la transition énergétique.

Les résultats des études réalisées sur les enjeux et sur les bénéfices du projet pour le territoire seront également mis à la disposition du public.

Vous pourrez aussi rencontrer l'équipe projet, poser vos questions, exprimer votre avis ou tout simplement visiter l'exposition.

Venez nombreux et en famille !

LE SAVIEZ-VOUS ?



L'INSERTION PAYSAGÈRE DES ÉOLIENNES

Dans le cadre d'un projet éolien, le développeur mène une étude d'impact paysager et patrimonial afin d'identifier les enjeux locaux et d'étudier les impacts potentiels du projet pour pouvoir les éviter, les réduire ou les compenser. Une fois arrivées au terme de leur cycle d'exploitation, les éoliennes sont démantelées et le site est remis en état. Aucun impact n'est irréversible.

L'insertion des éoliennes repose sur un cadre réglementaire strict qui combine le Code de l'Urbanisme, de l'Environnement, le Droit International sur la protection du patrimoine mondial et naturel mais aussi sur :

- L'accord des Architectes et Bâtiments de France pour les constructions aux abords des monuments historiques et des sites patrimoniaux remarquables.
- La prise en compte par l'étude d'impact des éléments du patrimoine archéologique national qui peuvent conduire à la modification du projet ou à des fouilles archéologiques préventives.
- La conformité du projet avec les documents d'urbanisme.
- L'interdiction d'implanter des éoliennes en sites classés.
- La protection des sites inscrits.



Aux **Pays-Bas**, au XVIIe siècle, de nombreux moulins à vent ont été construits pour moudre du grain, mais aussi lutter contre les inondations. Ils constituent aujourd'hui des éléments caractéristiques du paysage hollandais.



Au **Québec**, le parc éolien de l'Erable est une véritable attraction touristique. Pendant l'été, des circuits y sont organisés. Les visiteurs peuvent ainsi découvrir à la fois les éoliennes et le paysage du haut des montagnes.

Qu'est-ce qu'un paysage ?

Pour la Convention Européenne du Paysage (2000) le paysage est « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »

Les paysages sont une perception de l'environnement où nous vivons, la représentation culturelle et historique d'un territoire. Ils ne sont pas figés dans le temps car ils subissent des transformations historiques successives liées à des facteurs naturels (mouvements tectoniques) ou à l'évolution des sociétés (activité agricole et urbanisation). Ils changent aussi parce que la manière dont nous les percevons évolue.

Le paysage est donc le regard que chacun d'entre nous porte sur un endroit.

Pourquoi une étude paysagère et patrimoniale ?

Le paysage étant un vécu personnel et une vision subjective, l'étude paysagère permet d'identifier des éléments objectifs de réflexion et d'analyse appréciables par tous.

L'étude paysagère et patrimoniale est ainsi menée à différentes échelles (aires d'étude éloignée, rapprochée et immédiate) pour identifier les sensibilités paysagères et patrimoniales du territoire d'implantation des éoliennes, analyser le patrimoine remarquable et les spécificités paysagères (topographie, végétation, occupation humaine...), mais aussi respecter les principales lignes de forces, les trames végétales, les vues, les éléments marquants...

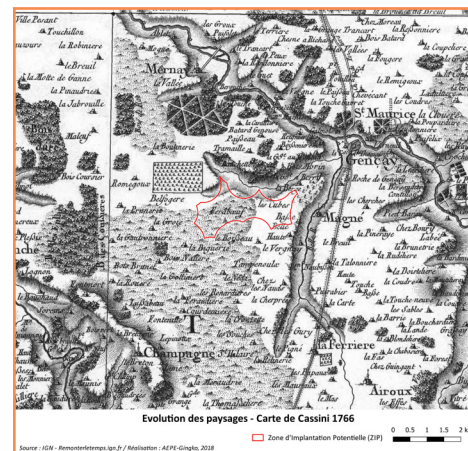
Avant même la construction d'un parc, le rendu visuel est aussi évalué à l'aide de photomontages pour adapter le projet aux

spécificités locales et favoriser ainsi l'insertion paysagère des éoliennes.

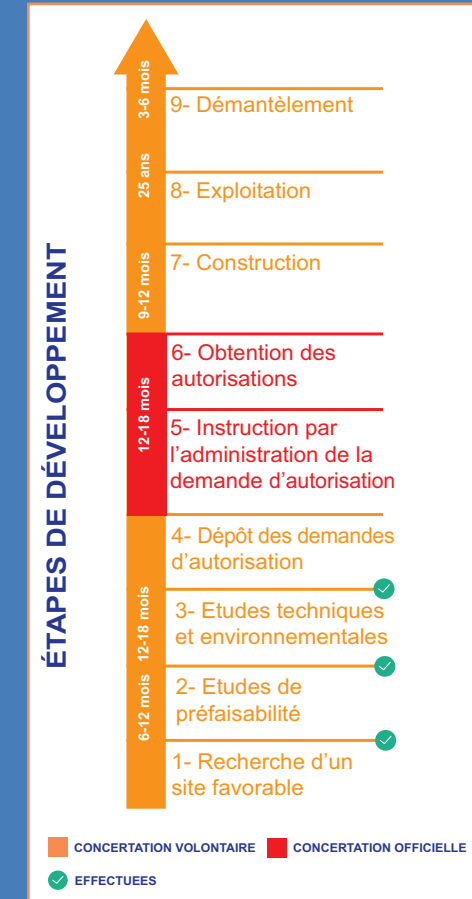
Comment l'étude est-elle réalisée ?

Des bureaux d'études et spécialisés sont chargés de réaliser les études paysagères et patrimoniales de tous les parcs éoliens. Ils se basent sur leurs logiciels d'analyse mais aussi sur les documents territoriaux de référence comme par exemple le Schéma Régional Eolien de Poitou-Charentes ou la Charte Paysagère et Architecturale du Pays Civraisien utilisés pour le projet sud Vienne. Des documents historiques ont également été pris en considération comme les cartes de Cassini (XVIIIe siècle) ou de l'Etat-major (XIXe siècle) pour rendre compte des évolutions des paysages. L'analyse est ensuite complétée par des visites de terrain.

Dans le cadre du développement du projet, des photomontages seront réalisés pour visualiser très concrètement les potentiels impacts des éoliennes qui seraient installées.



INFORMATIONS CLÉS DU PROJET



2018	Poursuite des analyses techniques et environnementales.
2017	Partenariat avec la société EEF (constructeur et exploitant d'éoliennes) et lancement des études de préféabilité en vue des études techniques et environnementales sur les communes de Magné et de Champagné-Saint-Hilaire.
2015	Changement de la réglementation pour l'implantation d'un parc éolien et réorganisation de KDE Energy France.
2013	Identification d'une zone favorable à l'éolien et premiers contacts avec les élus locaux et quelques propriétaires exploitants.
2009	

HISTORIQUE DU PROJET

La concertation avec le territoire

Au début, les élus locaux, l'administration, divers exploitants et habitants ont été rencontrés pour réfléchir au projet et organiser les études à venir.

Puis, des entretiens avec les acteurs économiques, du tourisme, associatifs, politiques, administratifs et les riverains ont eu lieu pour comprendre les craintes vis-à-vis du projet et les attentes en matière de concertation.

Aujourd'hui, les habitants des communes concernées par les études sont informés périodiquement du développement du projet.

Demain, la concertation avec le territoire sera poursuivie ainsi que l'information sur les avancées du projet à travers cette lettre d'information et une exposition sur le développement du parc. Le public pourra également donner son avis sur le projet dans les prochaines étapes de la concertation.